Le don d'organes : un don de soi

Autor(en): **Prélaz, Catherine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-827593

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Grâce à la création de Swisstransplant en 1985, le don d'organes a pu se développer en Suisse. Pourtant, le nombre de donneurs est en diminution. Les raisons en sont multiples.

Le don d'organes, un don de soi

Swisstransplant, Fondation suisse pour le don et la transplantation d'organes, existe depuis 1985. Ses buts: coordonner l'activité de transplantation en Suisse; favoriser la collaboration internationale; informer de manière claire et honnête le public, ainsi que le corps médical et paramédical.

La mort cérébrale, c'est déjà la mort

Auprès d'une famille bouleversée qui vient de perdre un proche, il faut trouver les mots pour expliquer ce qu'est exactement la mort cérébrale. Dans le livre de Marlyse Tschui, c'est Bara Ricou, médecin-adjoint aux soins intensifs chirurgicaux de l'Hôpital cantonal de Genève qui répond à cette question: «Beaucoup de personnes pensent que coma et mort cérébrale, c'est un peu la même chose. Ce doute-là, il ne faut pas le laisser, car il peut être très néfaste. J'explique qu'en cas de mort cérébrale, le patient est mort avant qu'on arrête les machines. Les machines ne sont là que pour permettre au reste du corps de fonctionner. Si l'on tourne un bouton, le patient cesse de respirer. Tout s'arrête. C'est fini. J'insiste: la mort cérébrale n'est pas une mort imminente. C'est déjà la mort, même si certains organes continuent de vivre artificiellement. D'ailleurs, la mort est en soi un processus dynamique. Toutes les cellules ne meurent pas en même temps.»

Depuis 1992, une centrale de coordination nationale organise et contrôle la distribution des organes disponibles entre les différents centres de transplantation. Notre pays en compte six: Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Zurich, Saint-Gall.

A fin 2001, près de 5400 transplantations avaient pu être effectuées, parmi lesquelles: 622 cœurs, 715 foies, 3032 reins, 52 greffes d'un poumon, 152 greffes des deux poumons... A cela s'ajoutent les transplantations d'organes prélevés sur des donneurs vivants, essentiellement des reins: près de 600.

Liste d'attente

En 2002, grâce à 75 donneurs, 388 transplantations ont redonné une nouvelle chance à des patients condamnés. Il y avait en attente plus de 1100 patients, et davantage encore d'organes recherchés. Une cinquantaine de personnes sont décédées, n'ayant pu recevoir à temps la greffe nécessaire.

Aujourd'hui, 650 malades en Suisse attendent un organe. Pour près de 500 d'entre eux, il s'agit d'un rein; pour une centaine d'un foie; pour les autres, d'un cœur, d'un poumon, ou des deux.

S'il y avait, il y a dix ans, 113 donneurs, ils étaient 75 l'an dernier. Cependant, le nombre de dons multiples d'organes ne cesse de croître. Il y a une décennie, seulement la moitié des donneurs pouvaient offrir plus d'un organe. Aujourd'hui, dans 85% des cas, un donneur permettra la survie de plusieurs patients, en mettant à disposition en moyenne quatre organes. Sur un donneur jeune, en parfaite santé, il arrive que le prélèvement de plus nombreux organes soit possible.

Derrière tant de chiffres, il y a bien sûr des situations tragiques, des deuils brutaux, des cas de conscience. Et surtout beaucoup d'ignorance, comme le relève Ingeborg Van Hollebeke, coordinatrice nationale de Swisstransplant. «Le plus souvent, lorsqu'une possibilité de don d'organes n'aboutit pas, ce n'est pas par égoïsme, peur ou manque de générosité, mais plutôt par ignorance. Il y a beaucoup de personnes qui y seraient favorables si elles étaient mieux informées à ce sujet et c'est ce que nous nous efforçons de faire.»

Pour celui ou celle qui choisit de faire don de ses organes, concrètement, la démarche est très simple. Il suffit de se procurer la carte de Swisstransplant, de la remplir et de la porter sur soi. «La volonté d'une personne qui l'a clairement exprimée sera presque toujours respectée. Nous en parlons de toute manière avec les proches, qui peuvent s'y opposer. Mais il est extrêmement rare que ceux-ci aillent contre le désir du défunt.»

Là où la situation devient terriblement délicate, c'est lorsque le sujet n'avait jamais été abordé. Si une personne s'est clairement exprimée contre le don d'organes, on peut imaginer que ses proches s'y tiendront. Sinon, une décision doit être prise, entre les membres de la famille qui ont chacun leurs propres convictions sur ce sujet et le corps médical qui doit expliquer sans influencer. Dans un contexte déjà très douloureux, la responsabilité d'un tel choix peut être un choc supplémentaire difficile à assumer.

Pas de limite d'âge

De nombreuses idées fausses circulent à propos du don d'organes, en particulier le fait qu'à partir d'un certain âge, on ne peut plus être ni donneur ni receveur. «Il n'y a absolument aucune limite d'âge, et toute personne

convaincue du bien-fondé d'un tel geste est invitée à prendre une carte de donneur, rectifie la coordinatrice de Swisstransplant. C'est avant tout l'âge biologique de la personne qui importe, bien plus que son âge réel. La seule différence étant que sur un donneur plus âgé, il y aura sans doute moins d'organes susceptibles d'être prélevés.» En tant que receveur, la possibilité d'obtenir une greffe dépend là aussi de l'état général, plutôt que de l'âge, même si, selon le type d'organes, l'âge peut constituer une limite.

Des critères précis

Il convient aussi de savoir qu'au cours de sa vie, on court un risque deux à trois fois plus élevé de se trouver dans la situation du patient en attente d'un organe qu'en position de donneur. En effet, il ne suffit pas de mourir pour devenir donneur potentiel. Les conditions du décès jouent un rôle déterminant, en particulier l'état de mort cérébrale *(lire encadré)*. Des critères extrêmement précis ont été édictés par l'Académie suisse des sciences médicales.

Si le nombre de donneurs est en diminution ces dernières années, il ne faut pas y voir une réticence grandissante vis-à-vis du don d'organes. Mais, comme le relève Ingeborg Van Hollebeke, «nous avons moins de patients très jeunes, voire d'enfants, qui meurent brutalement, en particulier dans des accidents de la route. Nous ne pouvons bien sûr que nous en réjouir.» Cette situation modifie aussi l'approche du don d'organes, en ce sens que la moyenne d'âge des donneurs tend à s'élever; elle est aujourd'hui de 48 ans. Autre évolution: si les donneurs sont encore en majorité des hommes, la proportion de femmes est en augmentation, «celles-ci étant davantage victimes d'accidents cérébro-vasculaires».

Si l'on considère le nombre de morts cérébrales en Suisse, il y aurait potentiellement trois fois plus de donneurs possibles que les défunts sur lesquels on va réellement prélever des organes.

Quant au nombre réel de porteurs d'une carte de donneur, impossible de le connaître. Ils ne sont pas répertoriés dans notre pays. Ainsi, il est possible d'acquérir une carte, mais on hésitera à la remplir, ou à la porter sur soi. On peut aussi la jeter, parce qu'on a changé d'avis. La décision de faire don de ses organes est sans aucun doute l'une des plus difficiles à prendre, puisque c'est notre propre mort qu'elle nous oblige à regarder en face. Quant à savoir si une telle décision donnera un sens à notre disparition... pour chacun d'entre nous, la réponse ne peut se trouver que tout au fond de soi.

Catherine Prélaz

››› Les cartes de donneur ainsi que toutes les informations utiles sont disponibles en pharmacie. Elles peuvent aussi être obtenues par tél. au 0800 570 234 ou par fax au 022 372 95 07.